



## Décembre 2016 : les salariés de **Très Petites Entreprises** (moins de 11) voteront !

### Qui sont les salariés des TPE ?

Vous en côtoyez tous les jours : la secrétaire médicale de votre médecin, la vendeuse de la boulangerie, le mécano de votre garage, la préparatrice en pharmacie, le serveur de votre bar de quartier, l'employée de maison de vos parents, l'ambulancier, le tourneur fraiseur de l'atelier mécanique, l'ouvrier de votre plâtrier peintre, la salarié du club de Hand Ball, la nounou de votre petit dernier...  
C'est peut-être votre conjoint, un (e) ami (e), un parent proche, un voisin, un adhérent de votre syndicat...

### C'est peut-être vous !

Si vous avez un double emploi permanent ou occasionnel (déclaré bien sûr !), même payé par Chèque Emploi Service, vous pourrez voter : employé de maison, chauffeur de transport en commun, cours particulier...

### Combien sont-ils dans l'Yonne ?

Environ 20 000 salariés de TPE  
**Assurer 2 000 voix pour FO, c'est donner les 10 % qu'il lui faut pour être représentative.**

### Qu'est-ce que je peux faire ?

1. **Recenser** dès maintenant les salariés que je connais et qui vont être concernés par l'élection.
2. **Leur fournir des informations** FO régulièrement.
3. **Donner leurs coordonnées** à l'Union Départementale qui leur enverra de l'information jusqu'à l'élection.
4. **Vérifier** au mois de Septembre avec l'UD qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales.
5. **M'assurer** au mois de Décembre qu'ils votent bien.

### Quelles informations ?

Vous trouverez à l'Union Départementale et dans les Unions Locales les informations que vous pourriez transmettre aux salariés des TPE.

- Des informations spécifiques aux branches : hôtels cafés restaurants, saisonniers du commerce, assistantes maternelles...
- Des infos « TPE » sur le site FO : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr), disponible dès aujourd'hui, ou à :

**L'Union Départementale FO—7, Rue Max Quantin - BP 231 –89004**

**AUXERRE Cedex -Tél : 03 86 52 55 12 - Mail : [udfo89@force-ouvriere.fr](mailto:udfo89@force-ouvriere.fr)**

**Site web : Union Départementale FO 89-Yonne**

**<https://www.facebook.com/udfo89>**

**A vos stylos !** Renvoyez à l'UD au moins un nom de salarié des TPE, même si vous n'avez pas tous les renseignements.

**Nom - Prénom :**

**Adresse :**

**Tél :**

**Mail :**

**Entreprise :**

**Convention collective**

**Adhérent FO qui a rempli la fiche :**

### En Décembre 2016

auront lieu des élections de « représentativité » pour les salariés des entreprises de moins de 11 salariés, dites TPE (Très Petites Entreprises).

### Qui sera élu ?

Une organisation syndicale ! Il vous faudra choisir le sigle **FO**

Les résultats, regroupés ou par branches et par régions serviront à déterminer qui a le droit de négocier ou non les Conventions Collectives et les accords interprofessionnels (retraites complémentaires, UNEDIC...). C'est à la suite de la loi **scélérate** sur la représentativité signé par CGT-CFDT-MEDEF-CGPME !

### Qui votera ?

Tous les salariés présents dans les entreprises de moins de 11 salariés au mois de Décembre 2015.

### Comment se fera le vote ?

Par correspondance ou électronique dans la première quinzaine de Décembre.

Chaque adhérent FO doit donc se sentir concerné par cette élection. C'est maintenant que cela se prépare. L'Union Départementale vous demande de prendre quelques minutes pour lire ces lignes et participer à la réussite de FO.

